Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20261116-2026_11_72-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGEAULT, 1er adjoint au Maire d'Epiniac, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/11/2026.

Présents : Mmes : LAURENT Régine, TRUFFLET Joëlle, CHOQUET Anne-Laure, RENOU Ophélie, HUBERT Elodie MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît, RUAUX Philippe.

Excusés : Madame RAMÉ-PRUNAUX Sylvie donne pouvoir à Monsieur BOURGEAULT Thierry, Madame JOULAIN Caroline donne pouvoir à Madame LAURENT Régine, Madame JOLY Emmanuelle donne pouvoir à Madame RENOU Ophélie.

Absent : Monsieur HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud

A été nommé secrétaire de séance : Ophélie RENOU

2026_11_72 Subvention fonctionnement Ecole privée Epiniac 2026-2027

Vu le code de l'Éducation nationale et notamment son article L 442-5,

CONSIDERANT l'obligation de financer la scolarisation des élèves du premier degré des écoles privées sous contrat d'association avec l'État, et ayant leur siège dans la commune, en référence au coût que représentent les écoliers scolarisés dans les classes maternelles et élémentaires des écoles publiques.

CONSIDERANT le courrier transmis par le secrétariat général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 30 octobre 2026 fixant le coût moyen départemental par élève, comme suit :

- 1 581 € par élève inscrit en maternelle,

- 503 € par élève inscrit en élémentaire.

CONSIDERANT le mail transmis par la Direction de l'école Notre Dame du Sacré Cœur le 03/11/2026 détaillant les effectifs inscrits dans l'établissement au titre de l'année scolaire 2026-2027, comme suit :

- 58 élèves en maternelle,

- 77 élèves en élémentaire.

En conséquence, l'OGEC d'Epiniac bénéficiera, au titre de l'année scolaire 2026-2027, d'une subvention globale de fonctionnement de **130 429 €** contre 118 276 € en 2025-2026.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20261116-2026_11_72-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à l'école privée sous contrat de la commune d'Epiniac au titre de l'exercice 2026-2027 d'un montant global de **130 429 €**,
- **DE PRECISER** que cette subvention sera versée semestriellement à savoir à compter du 1er février 2027 pour un montant de **65 214.50 €** et à compter du 1er septembre 2027 pour un montant de **65 214.50 €**.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son 1er Adjoint à signer tout document lié à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 13/11/2026

Le 1er Adjoint
THIERRY BOURGEAULT

MAIRIE D'EPINIAC
35120 (Ille-

Secrétaire de séance
OPHELIE RENOU

Publicité des actes de la commune par voie électronique le